Le Sénat veut combler au plus vite le vide juridique sur la harcèlement sexuel

Publication : mardi 29 mai 2012 07:43

A l’initiative de Jean-Pierre Sueur, président de la commission des lois du Sénat, d’Annie David, présidente de la commission des affaires sociales et de Brigitte Gonthier Maurin, présidente de la délégation aux droits des femmes, un groupe de travail a été mis en place par le Sénat. Il commence ses travaux et ses auditions ce mardi 29 mai. Son but est de proposer au plus vite un texte afin de combler le vide juridique créé par la décision du Conseil Constitutionnel sur le harcèlement sexuel.

>> Le communiqué du Sénat

>> La dépêche AFP du 24 mai

>> L'article de lextimes.fr

>> L'article de la gazette.fr

>> L'article du Courrier des maires.fr

.

Phoca PDF